



INFORMATION AUX MEDIAS

Berne, 12.03.2003

## **H+ Les Hôpitaux de Suisse sur les coûts des soins, «pomme de discorde»**

**Demain jeudi, le Conseil des Etats délibèrera sur la 2<sup>e</sup> révision de l'assurance-maladie LAMal. L'article 25 de ce projet de loi prévoit que les assurances-maladie devront seulement apporter «une contribution» aux coûts des soins. L'association « H+ Les Hôpitaux de Suisse » considère que cette démarche hâtive ne rend service à personne.**

Les arguments contre le contenu du projet de loi et la démarche adoptée lors de son élaboration sont énumérés ci-dessous:

1. Tant que les partenaires concernés n'auront pas envisagé sous tous les angles la définition de « contribution aux coûts des soins », c'est-à-dire quelles prestations seront ou non prises en charge, l'importance de la contribution, qui paie le complément, etc., H+ insiste pour une prise en charge du coût total des soins conformément au droit en vigueur.
2. La proposition touchera essentiellement les patients socialement exposés, nécessitant des soins lourds, s'ils doivent supporter une partie des coûts. Sur ce point, H+ considère que l'on ne doit pas réduire les prestations octroyées aux patients de longue durée défavorisés.
3. La proposition concerne les établissements médico-sociaux importants qui prennent en charge essentiellement des patients de longue durée, nécessitant des soins lourds et souffrant de maladies chroniques. Il est primordial que ces membres de H+ voient leurs coûts couverts.
4. Les bases actuelles de calcul sont erronées : les 4 niveaux tarifaires prescrits par la loi ne correspondent pas aux coûts réellement occasionnés. En moyenne, seuls 50% des coûts générés sont couverts par ce système. Ce sont avant tout les malades chroniques qui sont désavantagés.
5. L'hypothèse émise par santésuisse quant au volume du coût des soins dépasse de 40% la réalité. Selon les calculs de H+, ces coûts ne se montent pas à CHF 1,4 milliards, mais à 800 millions, à l'exclusion des coûts des soins à domicile.
6. Le projet « Éléments pour la 3<sup>e</sup> révision de la LAMal » comporte 5 projets partiels. Un de ces projets est consacré au financement des soins. On ne comprend pourquoi la Commission du Conseil des Etats veut, tout à coup, avoir réglé cette question à la hâte dans le cadre de la 2<sup>e</sup> révision de la LAMal, sans disposer d'aucune information sur les conséquences et sans soumettre d'autres propositions de financement.
7. C'est l'Office fédéral des assurances sociales qui a présenté la demande d'adoption de l'article 25 II a bis sous cette forme. En procédant de la sorte, l'OFAS élude le principe et la pratique d'une Table Ronde entre l'OFAS, la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires CDS, santésuisse et le Forum des fournisseurs de prestations, au sein duquel H+ est également représenté.

**Complément d'information: H+ Les Hôpitaux de Suisse, Reinhard Voegelé, Communication, tél. 031 335 11 33**